

CHRONOLOGIE

ACQUISITION DU TERRAIN

1

**1000
LUCERNE**

2019

NOVEMBRE

SAJO a acquis le site Beth-El le 19 novembre 2019, à la suite de plusieurs réunions avec la VMR, au cours desquelles le directeur général a confirmé que le projet de réaménagement résidentiel du site pouvait être mené à bien.

Après de nombreux échanges avec l'administration de VMR, une série de critères de développement ont été validés et un projet préliminaire a reçu un accueil favorable.

2

PROPOSITION INITIALE

2020

NOVEMBRE

Les critères du projet, précisant la portée et la conception du réaménagement, ont été soumis à l'administration de la VMR et à l'urbanisme, couvrant les reculs, l'emprise au sol, les hauteurs, l'orientation, le parc public et le design architectural.

APPROCHE DÉVELOPPEMENT

3

2021

JANVIER

La confirmation a été reçue du conseil municipal attestant que les paramètres définis pour le projet de développement étaient approuvés et une lettre officielle à cet effet a été délivrée (avis favorable).

3.1

FEVRIER

Un résumé du projet approuvé a été présenté à l'administration ainsi qu'à l'urbanisme, confirmant à nouveau les paramètres précis selon lesquels le projet sera élaboré.

Dans le but d'assurer l'orientation adéquate du projet final et l'emplacement du parc public, trois options d'aménagement du site ont été proposées.

Le conseil a confirmé l'option d'aménagement retenue (option 2) – parc situé à droite d'une superficie de 12 000 pi².

CHRONOLOGIE

**1000
LUCERNE**

3.2

MARS
Un compte rendu de la réunion tenue avec le service d’urbanisme et nos architectes (FRW) a été diffusé, précisant avec exactitude les documents exigés pour la modification du zonage ainsi que pour l’approbation de la démolition du bâtiment existant. Un calendrier des étapes menant à une approbation officielle a également été examiné.

3.3

MAI
L’ensemble des dossiers requis pour la modification du zonage et le processus d’approbation ont été transmis à VMR conformément aux exigences applicables. Un examen des documents a été effectué avec le service d’Urbanisme afin de confirmer leur réception complète.

3.4

AOÛT
Une réunion publique ainsi qu’une présentation du projet ont eu lieu, permettant d’exposer le projet aux citoyens.

Une réunion complémentaire a été organisée avec le service d’Urbanisme afin de valider les commentaires recueillis lors de la consultation publique devant faire l’objet d’une réponse, ainsi que la manière dont ces informations devront être retranscrites sous forme de modifications ou d’ajustements au projet.

3.5

SEPTEMBRE
Une réponse détaillée aux commentaires reçus a été fournie, accompagnée d’un ensemble révisé de documents du projet, incluant les perspectives de rue, le plan d’implantation, les calculs ainsi que les élévations.

L’administration de la VMR a indiqué que le projet ne pourra pas avancer avant la tenue des élections.

TIMELINE

**1000
LUCERNE**

NOVEMBRE
Un nouveau conseil municipal ainsi qu'un nouveau maire ont été élus.

3.6

**NOUVELLE
ADMINISTRATION**

4

2022

AVRIL
Le projet a été présenté au nouveau conseil ainsi qu'à Monsieur le Maire.

5

PRÉSENTATION

2023

AVRIL
Les échanges avec le conseil ont repris afin d'examiner les meilleures modalités pour présenter à la communauté le projet révisé de réaménagement du site Beth-El.

MAI-JUIN
Sajo a convié la communauté à une série de réunions au cours desquelles le projet a été présenté. L'objectif était d'assurer l'adéquation du projet avec les besoins de la communauté et de répondre aux préoccupations des citoyens.

5.1

5.2

SEPTEMBRE
Le plan d'aménagement révisé, intégrant les observations et préoccupations des citoyens, a été soumis à l'administration de VMR ainsi qu'au service d'urbanisme.

5.3

NOVEMBRE
Le projet révisé a été officiellement présenté à la communauté et au conseil lors de la consultation publique tenue le 28 novembre 2023.

Le projet a bénéficié d'un important soutien de la part des citoyens.

TIMELINE

1000
LUCERNE

6

CONFORMITE DU
PROJET

2024

JANVIER

Le Conseil approuve la demande de modification du zonage par 7 voix contre 1.

Le processus d’amendement relatif au changement d’utilisation des terrains est lancé et il est convenu que l’approbation du projet comportera 2 étapes :
1.) modification de l’utilisation du terrain
2.) amendement du règlement (approbation du projet)

6.1

FÉVRIER

Pour garantir la conformité du projet au Plan Directeur de la Ville de Montréal ainsi qu'au PIIA de VMR, le projet a été transféré à Montréal

6.2

AVRIL

La Ville de Montréal a entamé son évaluation du statut patrimonial du site dans le cadre de l'examen du projet.

6.3

Novembre

L’évaluation menée par la Ville de Montréal a été finalisée et l’administration centrale a confirmé la conformité de l’ensemble : le projet respecte le Plan d’urbanisme de la Ville, il est conforme au PMAD (densité), le site ne présente aucune valeur patrimoniale et peut ainsi être retiré de l’inventaire religieux de VMR

TIMELINE

**1000
LUCERNE**

7

**NOUVELLES
ÉLECTIONS ET
MODIFICATION
DU ZONAGE
2025**

JANVIER
Une foire aux questions a été publiée afin de répondre aux interrogations des citoyens concernant le processus d'approbation et la résolution en préparation sur le changement d'utilisation du terrain.

7.1

FÉVRIER
Un citoyen anonyme a sollicité une évaluation du site par le Ministre de la Culture en vue d’une reconnaissance officielle du patrimoine.

7.2

SEPTEMBRE
Le Ministre conclut que le site ne présente aucune valeur patrimoniale.

7.3

NOVEMBRE
Des élections ont eu lieu et le Maire a été réélu.

La Ville de Mont-Royal a adopté à l’unanimité le règlement n° 1440-2, approuvant le changement d’usage du terrain de l’institutionnel au résidentiel.

À SUIVRE